



Confédération paysanne
du Doubs et du Territoire de Belfort

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

COMMUNIQUÉ de la CONFÉDÉRATION PAYSANNE du Doubs / Territoire de Belfort

A l'occasion de la table ronde avec le M. Le Ministre de l'Agriculture
Le 22 octobre 2022 à Pontarlier

Monsieur le Ministre,

Nous avons souhaité retracer par écrit et de manière synthétique les points d'inquiétude suivants, sur lesquels nous appelons votre attention et votre action.

Notre formation syndicale est attachée au soutien d'une agriculture à taille humaine, paysanne et agro écologique, avec des valeurs de solidarité et de partage. Nous soutenons un projet agricole avec des installations nombreuses et diversifiées, pour la vie des campagnes et pour l'autonomie alimentaire.

Faire face aux sécheresses, partager la ressource en eau, protéger les revenus des hausses des matières premières

Nous avons dû faire face dans le Département, comme de nombreux autres, à une sécheresse à la fois historique et récurrente. La répétition des conditions climatiques extrêmes pose de nouveaux problèmes auxquels il convient de répondre avec une réelle anticipation.

Les trésoreries ont été mises à rude épreuves. Il convient d'accompagner les paysans en difficulté, quelque soient leurs productions. Il convient aussi de prendre en compte que sur certaines fermes des mesures permettant de faire face à court terme au problème climatique ont engendré l'exclusion du système d'indemnisation lié des calamités. (décapitalisation, achat de fourrage, surcroit de travail,...).

- Les aides forfaitaires doivent être administrées par les DDT.
- Les fourrages doivent être réservés à l'alimentation animale et non aux méthaniseurs
- Des aides au transport des fourrages sont à instaurer

La ressource en eau devient un **problème chronique**; concentration des précipitations, période d'étiage de plus en plus longue, hiver peu humide, consommation accrue en période de sécheresse... D'autant que dans notre département karstique, la question de la qualité de l'eau des rivières et zones humides se pose également.

L'accès à l'eau doit être équitable. Il doit cependant tout d'abord s'orienter vers la préservation de la ressource. Les projets de rétention d'eau ou d'accroissement de la réserve ne peuvent se faire au détriment du respect du cycle de l'eau. Il convient de reconnaître un **"droit de l'eau" qui prime sur le "droit d'accès à l'eau"**. Il convient d'**adapter les systèmes à la ressource** et non l'inverse. **En outre, la priorité d'accès et d'autorisation d'irriguer doit aller aux productions qui relocalisent l'alimentation.**

Dans le Doubs, il convient d'orienter les politiques publiques vers **la connaissance des milieux, leur protection et vers la nécessaire adaptation à la ressource.**



Confédération paysanne du Doubs et du Territoire de Belfort

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Les tensions observées sur les marchés agricoles nous obligent à réfléchir l'avenir à l'aube de la **souveraineté alimentaire**. Pour permettre à tous un accès à une alimentation de qualité et lutter contre un dumping sur les matières premières, il convient d'assurer à tous les paysans une **rémunération juste et équitable et de leur permettre d'assurer l'autonomie de leurs productions**. Il convient d'assurer un accès de proximité à l'ensemble des productions (ce qui correspond aux attentes notamment des collectivités et devait être atteints avec EGALIM) et d'encourager les productions qui à l'échelle locale, permettent l'autonomie face aux grands groupes de l'alimentation animale. A ce titre, les aides ne devraient pas être supprimées pour les productions de protéines végétales intra-consommées dans les fermes. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes permettant d'interdire les ventes à pertes, de limiter la volatilité des prix, de gérer les ressources...

Politique d'installations et des structures : favoriser les installations et la diversification

Nous constatons que trop de dossiers en CDOA concernent des agrandissements. Ce phénomène entrave une vraie politique d'installations de jeunes paysans et menace la transmissibilité des outils de travail et de production en favorisant des fermes trop lourdes à reprendre. **La protection du foncier agricole face à l'artificialisation des terres** et à la hausse des prix, notamment dans la zone frontalière avec la Suisse, doit absolument être renforcée et ne pas être affaiblie par les groupes de pression.

Dans le Doubs il convient de remettre en place des moyens pour le contrôle des structures et d'orienter les politiques publiques vers la **facilitation de l'installation de productions diversifiées** y compris en zone péri urbaine pour assurer des approvisionnements de proximité, le **maintien des aides pour compenser les handicaps** (montagne,...) et **l'organisation des filières d'approvisionnement locale**.

Les « petits » dossiers et projets de diversification se voient encore trop souvent réservé un accueil méprisant et des attributions décevantes, nous soutenons actuellement plusieurs dossiers qui sont dans ce cas de figure.

Crises sanitaires : il faut permettre aux élevages en plein air de continuer à exister

Sous couvert de crises telles que l'influenza aviaire ou la peste porcine, c'est l'élevage plein air qui est menacé, au profit des fermes usines où les animaux « vivent » enfermés, hors sol, mal traités, mutilés.

Les conséquences face à ces crises à répétitions sont désastreuses avec :

- D'un côté, dans des fermes gigantesques, des éleveurs en souffrances psychologiques et financières devant mettre à mort eux même leurs volailles.
- De l'autre côté, dans les élevages paysans, des éleveurs accablés, fatigués par les pressions subies pour claustre leurs animaux ou mettre en place des normes de biosécurité démesurées.

Les demandes de la Confédération Paysanne correspondent aux attentes de la société et des consommateurs.

Nous le constatons, les crises se succèdent et s'accroissent. Nous dénonçons les mauvaises gestions de ces crises qui reposent sur la claustration systématique des animaux et des mesures de biosécurité qui sont en pratique inapplicables. En effet, malgré ces



Confédération paysanne du Doubs et du Territoire de Belfort

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

mesures, aucune amélioration n'est constatée et chaque année, des millions de volailles sont abattues. Cela démontre que ce modèle industriel est à bout de souffle.

En outre, dans le Département du Doubs et la Région Bourgogne Franche Comté, les aides à la biosécurité ont été « noyées » dans les plans bâtiments et ont exclu certains élevages de l'accès aux aides.

Face à la prédation des loups : anticiper et écouter

Notre Département connaît depuis cet été 2022, dans la zone « Haut Doubs » des attaques répétées de loups sur des jeunes bovins. Cette situation crée des traumatismes terribles pour les éleveurs. Elle est d'autant plus mal vécue qu'aucune réelle mesure d'anticipation et d'information minimale n'a été fournie en amont, en dépit de nombreuses demandes portées par notre syndicat en Comité Grands Prédateurs départemental. Depuis le début de la crise, seulement deux réunions ont été organisées et toujours pas de mise en place d'une information continue : résultats ce sont les réseaux sociaux et la presse qui donnent le ton du débat, avec tous les excès possibles.

Les réseaux d'informations des éleveurs, type Map Loup, peinent à se mettre en place et doivent être soutenus. La prise en charge psychologique, matérielle, d'urgence, y compris avec des compensations pour les fourrages lorsque les animaux doivent être rentrés pour leur protection, les propositions de formation et du permis de chasse, rien n'est diffusé aux éleveurs qui sont livrés à leur détresse et à la débrouille ! **Cette stratégie ne peut que conduire à des tensions et à des débordements.** Il faut que l'Etat reprenne la main sur le discours et les actes, avec le courage de prendre ses responsabilités. Les moyens doivent être engagés de manière conséquente pour améliorer la connaissance des prédateurs et leur fixer des limites face aux troupeaux domestiques.

Les bovins doivent trouver une place spécifique dans les mesures de protection dans le Plan National Loup. Nous ne pouvons entendre que des économies budgétaires seraient faites sur ce point : les budgets affectés ne doivent pas obérer les enveloppes agricoles.

Il n'y a aucune transparence sur la réalité des attaques et les déplacements des prédateurs. Ce silence de la part des services de l'Etat nuit gravement à la confiance pourtant nécessaire pour nous organiser face à ces attaques sans précédents dans le Département et anticiper l'avenir du pastoralisme et des systèmes herbagers qui sont un pilier de l'agriculture de notre région.

Contacts Confédération Paysanne du Doubs Territoire de Belfort

Jérémy COLEY - Porte-parole : 03.81.59.23.57

Présents à la réunion :

Laurence LYONNAIS : 06.75.79.75.51

Clovis DHOTE 06 75 60 63 07